D2026-11-9-7

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Mardi 10 Novembre 2026 à 18h00**

L'an deux mille vingt-six, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le quatre novembre deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le quatre novembre deux mille vingt-six.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20261110-D2026-11-9-7-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026
Publication : 23/11/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :
4 novembre 2026

Effectif du Conseil Communautaire : **55**
Nombre de membres présents : **41**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **2**
Nombre de membres excusés : **3**
Nombre de membres absents : **3**

Objet : Station de production d'eau potable du Val Mérienne - Démarche de protection de la ressource en eau

En raison de la décision du tribunal administratif de Caen ayant invalidé les élections municipales de la commune de Valdallière et entraîné la fin du mandat des conseillers municipaux de cette commune à compter du 28 juillet 2026, le Conseil Communautaire est appelé à se réunir avec **49 conseillers titulaires** pour cette séance.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE					X
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE			M. Sylvain DELANGE		
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER	X				
LA VILLETTE					
M. Arnaud BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
Mme Vanessa LARCHER	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Anthony LEROYER	X				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Christophe ENGUEHARD				X	
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
Mme Anita GUILLOUET	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI			**M. Régis DELIQUAIRE**		
M. Frédéric TREFEU	X				
VIRE NORMANDIE					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD				X	
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS				X	
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ	X				
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Régis PICOT					X
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD					X

TOTAL	41	0	2	3	3
Nombre de Membres en exercice	55				
Nombre de conseillers présents	41				
Quorum	28				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	43				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

M. Sylvain LEROYER, Vice-Président délégué à la gestion des Cycles de l'Eau, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le 12ème Programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) est entré en application au 1er janvier 2025.

Ce 12ème programme traduit les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027, du plan Eau, de la Directive Eau Potable et de la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'AESN mise à jour en octobre 2023.

L'ambition du 12ème Programme est de préserver et améliorer la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité, pour satisfaire les besoins de l'ensemble des usagers notamment en agissant sur les pollutions et les prélèvements. Pour assurer la permanence de l'approvisionnement des réseaux publics par une eau conforme aux exigences sanitaires, il s'agira de privilégier les solutions préventives aux curatives (traitement). Par ailleurs, il faudra anticiper et gérer les crises liées au changement climatique en accompagnant les services d'eau potable à conduire une démarche de sobriété afin de réduire leurs prélèvements et d'être plus résilients.

L'Agence de l'Eau demande aux collectivités de s'engager dans une démarche de sobriété en eau pour réduire les prélèvements notamment par la lutte contre les fuites d'eau et une gestion patrimoniale performante.

L'adoption de cette démarche par la collectivité est une conditionnalité pour 2 chapitres du programme d'intervention de l'Agence :

- Les aides pour l'amélioration des ouvrages d'approvisionnement en eau potable,
- Les aides pour la sobriété et les économies d'eau des collectivités

Cette démarche doit permettre de s'inscrire dans le Plan Eau du Gouvernement qui fixe un objectif de réduction des prélèvements en eau de 10% entre 2019 et 2030, et dans sa déclinaison au niveau du Bassin Seine Normandie qui vise une réduction de 14% entre 2019 et 2030 des prélèvements liés à l'alimentation en eau potable.

A l'échelle de la station de production d'eau potable du Val Mérienne, les prélèvements se sont élevés en 2024 à 367 038 m³. N'étant pas distributeur d'eau potable, l'Intercom de la Vire au Noireau n'est pas en mesure de proposer un objectif de réduction chiffré des prélèvements. Cet objectif est transcrit dans la démarche de protection de la ressource en eau du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (S.I.A.E.P.) Clécy-Druance adopté par délibération en date du 27 janvier 2026.

Pour poursuivre cette démarche de sobriété, notamment d'un point de vue qualité, il est proposé d'engager les actions suivantes :

Périmètre	Actions	Echéance
Toutes les ressources	Obtenir la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) instaurant les périmètres de protection des forages.	4ème trimestre 2027
	Construire une stratégie foncière, notamment avec la mise en place d'une convention avec la SAFER, à la réception de la DUP	2028
	Débuter le schéma directeur de la Ressources en Eau	2027-2028
	Réalisation du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux)	Avant le 1er avril 2027
Forage F2	Mettre en place une animation pour protéger la qualité des eaux des forages. Animation prioritaire au niveau du F2, dans un premier temps	2028-2029
Forage F4	Raccorder le F4 à la station de production	2029

Cf. document annexe portant sur la démarche de protection de la ressource en eau pour la station de production d'eau potable de Périgny

Suivant les avis favorables de la commission « Cycles de l'Eau » réunie le 15 septembre 2026 et du Bureau Communautaire réuni le 7 octobre 2026, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré de bien vouloir :

- **ADOPTER** la démarche de protection de la ressource en eau de la station du Val Mérienne ;
- **DÉCIDER** que cette démarche aura une durée de validité de 3 ans (2026-2029) ;
- **AUTORISER** Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	**43**	Contre :	**0**	Abstentions :	**0**
☐ **Adopté à la majorité**		☒ **Adopté à l'unanimité**		☐ **Non adopté**	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERCOM de la Vire au Noireau

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau https://www.vireaunoireau.fr/ rubrique « actes administratifs », le : 23 NOV. 2026

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)